

Avis de constitution

SOCIETE « CONSTRUCTION DES OUVRAGES ET ASSAINISSEMENT »
en abrégé « COA »

Siège Abidjan, Abobo, Abobo-Baoulé, non loin de
King Cash, Lot 4742, Ilot 445

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du mardi 02 juillet 2024 reçus par Me , et enregistrés au CEPICI le mardi 02 juillet 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CONSTRUCTION DES OUVRAGES
ET ASSAINISSEMENT » en abrégé « COA »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire et à l'étranger :

- Tous travaux de construction, de réhabilitation et la réalisation des travaux publics
- Travaux de construction des ouvrages de protection des talus
- Travaux de construction des ouvrages d'assainissement
- Travaux de reprofilage lourd et léger
- La location et la vente de matériels et d'engins

BTP

- L'électricité général
- La distribution de divers produits et biens
- Le commerce général et l'e-commerce
- L'import-export , Diverses prestations et services, La représentation de marques, d'entreprises ou de sociétés commerciales .

Et pour la réalisation de l'objet social : L'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ; La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le

développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Abobo, Abobo-Baoulé, non loin de
King Cash, Lot 4742, Ilot 445

Dirigeant(s) Mlle KOFFI AMENAN NADÈGE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-06499 du 02/07/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°39772/GTCA/RC/2024 du 02/07/2024

